

Info Marché du lait

Berne, le 1^{er} septembre 2014

Le comité central favorable à la poursuite de LactoFama

Lors de sa séance du 20 août 2014, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a tiré, dans l'ensemble, un bilan positif des mesures de stabilisation du marché du lait réalisées au printemps par LactoFama AG. Il a par conséquent décidé de poursuivre ces mesures l'année prochaine. Une assemblée extraordinaire des délégués se prononcera sur le financement nécessaire.

Créée le 18 mars 2014, LactoFama AG est passée au stade opérationnel en avril 2014. Outre la FPSL, les onze organisations de négoce ci-après en sont actionnaires : aaremilch AG, Arnold Produkte AG, Nordostmilch AG, Milchverband der Nordwestschweiz MIBA, Berner Emmi-Milchlieferanten Organisation Bemo, Milchproduzenten Mittelland MIMO, PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz ZeNoOs, Prolait Fédération laitière société coopérative, Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL, Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP et Producteurs de lait des Laiteries Réunies LRG.

Le financement de départ provenait des réserves du Fonds de soutien. D'avril à juin 2014, LactoFama AG a acheté du lait auprès d'organisations de négoce en Suisse, qui sont en même temps actionnaires de LactoFama AG. Il s'agissait exclusivement de lait C, lequel a été orienté vers les canaux d'exportation. LactoFama a sciemment limité son activité aux mois de forte production laitière. Par ailleurs, elle n'a acheté ni beurre ni poudre de lait, mais uniquement du lait.

LactoFama a acheté 42,4 millions de kilos de lait C

LactoFama a démarré ses activités en avril 2014, dans un contexte de :

- prix des produits en baisse à l'international (beurre, poudre de lait écrémé, etc.)
- forte hausse de la production laitière intérieure
- stocks de beurre déjà trop élevés en Suisse (démarrage tardif de l'allègement du marché).

Durant les mois d'avril à juin 2014, LactoFama AG a acheté tout le lait C annoncé par les actionnaires et disponible.

Sur la base d'appels d'offres mensuels et d'accords contractuels, le lait a été transformé par les entreprises suivantes :

- Emmi Schweiz AG : 20,5 millions kg (48,3 %)
- Cremo SA : 16,4 millions kg (38,7 %)
- Hochdorf Nutritec AG : 5,5 millions kg (13,0 %)

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

LactoFama AG a continuellement conclu des contrats d'exportation pour assurer l'écoulement de la matière grasse du lait C acheté (2'065 t d'équivalent beurre au total). Les exportations ont eu lieu en continu. Les documents d'exportation délivrés par l'administration fédérale des douanes (AFD) attestent que la matière grasse du lait (beurre, PLent., etc.) a bel et bien été exportée (base : bilan matière grasse, tolérance zéro). Les exportations de protéines sont contrôlées dans le cadre de la segmentation de l'IP Lait (tolérance : 5 % bilan total).

Quantités de lait (segmentation) 1er semestre 2014

	Quantité	Mois (2014)					
		Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Lait C LactoFama	Millions kg	--	--	--	13.3	16.4	12.7
Segment C IP Lait	Millions kg	0.0	0.7	3.0	14.7	15.8	10.8
Segments A+B IP Lait	Millions kg	300	278	315	311	308	279
Export beurre (LactoFama)	t	--	--	--	649	712	619
Export poudre (LactoFama)	t	--	--	--	--	270	--

Le bénéfice principal est indirect

Le comité central a mené une évaluation détaillée portant sur trois aspects : la mise en œuvre, le marché et la politique (+ éval. positive, - éval. négative).

Mise en œuvre

- + Producteurs de lait assument leur responsabilité
- + Financement de départ assuré par la FPSL
- + Bon fonctionnement des décomptes et de la gestion
- + Instrument favorisant la coopération interne entre les organisations de négoce
- Avis parfois divergents entre les actionnaires
- Possibilité pour certains de « profiter sans contribuer » (bio, etc.)
- Lancement de LactoFama trop tardif avec pour conséquence que les importants stocks de beurre et de poudre de lait ont quand même nui aux négociations sur le prix du lait
- Quelques problèmes de lancement

Marché

- + Allègement du marché réalisé sur la base du lait C
- + Objectif transparence du lait C et disponibilité des stocks de beurre atteint
- + Stabilisation des prix des laits A et B d'avril à juin 2014
- + Stabilisation des stocks de beurre (exportations)
- + Mise en place d'un instrument pour les organisations de négoce et les producteurs
- Choix restreint sur le plan de la transformation du lait (capacités suisses) et donc concurrence moindre (marges trop élevées)
- L'effet des mesures n'est pas immédiatement visible
- Manque de quantités de référence



Politique

- + Producteurs de lait assument leur responsabilité
- + Signal politique positif aussi pour l'unité des producteurs
- + Toutes les grandes organisations sont engagées
- + La mesure LactoFama AG aide à la mise en œuvre de la segmentation de l'IP Lait
- Les producteurs réagissent à la pression de l'industrie et les décisions au comité central de la FPSL reflètent plutôt les intérêts des transformateurs
- Manque de clarté à propos du respect du règlement « segmentation » de l'IP Lait / discussion sur l'incitation à une « surproduction »
- Le bénéfice principal de la mesure est indéniablement de nature indirecte (soutien au prix des laits A et B) et donc difficile à quantifier

Pour le comité central, le principal bénéfice des activités de LactoFama AG est la stabilisation du marché pour les laits A et B. Les prix des segments A et B sont restés stables. Surtout, on n'a pas dû vendre du lait aux fromageries à des prix bradés. Durant les mois d'avril à juin, la production d'Emmentaler, par exemple, a été réduite de 35 %. Concernant Le Gruyère AOP également, des actionnaires de LactoFama AG ont alimenté le segment C en lait. L'offre de lait C d'avril à juin 2014 a représenté environ 4 à 5 % de la production laitière totale. On a constaté ces dernières années que le lait C peut fortement déséquilibrer le marché suisse du lait. Une quantité dépassant de 1 % les besoins du marché tend à faire baisser le niveau des prix du lait de 1 % au minimum.

Les délégués de la FPSL décideront du financement

Dans l'ensemble, le comité central est d'avis que les avantages prédominent et que le jeu en vaut la chandelle. Il a donc décidé de convoquer une assemblée extraordinaire des délégués le 25 novembre prochain. Elle se prononcera sur la poursuite des mesures et tout particulièrement sur leur financement. Le projet prévoit que tous les producteurs de lait participent au financement par une contribution de 0,35 centime par kilo de lait commercialisé et que les actionnaires de LactoFama, qui représentent 77 % de la quantité de lait, versent une contribution supplémentaire de 0,1 centime par kilo de lait commercialisé.

Heinz Minder / FPSL

